



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 3 JUILLET 2018**

| | |
|--------------------------------------|--|
| | 1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal en date du 5 juin 2018 |
| | 2. Désignation d'un secrétaire de séance |
| <u>AFFAIRES GENERALES</u> | 3. Nom de l'école publique |
| | 4. Convention JVS |
| <u>FINANCES</u> | 5. Règlement cantine et périscolaire |
| | 6. Guitare |
| | 7. Demande d'aide financière de la part du Conseil Municipal des Enfants |
| | 8. Fin de la convention avec la SPA |
| | 9. Décisions du Maire |
| | 10. Questions diverses |

Date de la convocation : 26 juin 2018

Membres élus : 19 ; en fonction : 19 ; présents : 13 ; votants : 15

Sous la présidence de Madame Barani Marie-Pierre, Maire de Chabons

Membres présents :

Mesdames et Messieurs BARANI Marie-Pierre, BOZON Pierre, OUBRY Marc, PERON Catherine, ORTUNO Michelle, TROCLET Jean-Jacques, DURAND Lionel, Denis RIVIERE, GONIN Nicole, PELLERIN Annick, COMBET Stéphane, VIAL Ludivine, conseillers municipaux.

Membres absents excusés : COMBALOT Christelle pouvoir à C Péron, CHARLETY Philippe pouvoir à M-P Barani, PROVOOST Christine, LEDEUIL Estelle, PARNET Christophe.

Membres absents : GENEVOIS Solange

Secrétaire de séance : C Péron

Nom de l'école publique

Le conseil municipal enfants a décidé de donner un nom à l'école publique. Dans un premier temps, ils ont cherché par eux-mêmes puis ont publié une annonce dans le « en direct » pour que les habitants de Châbons puissent donner leurs idées. Dans un deuxième temps, ils ont soumis les propositions aux enseignants et au personnel de l'école publique.

Deux noms ressortent :

- « Ecole Publique des Terres Froides »
- « Ecole Publique des Halles »

Le Conseil Municipal Enfants a voté à l'unanimité pour : Ecole Publique des Terres Froides

Madame le Maire, demande au conseil de valider le nom pour l'école publique et de l'autoriser à faire apposer une plaque sur l'école.

Adopté à 2 contre, 3 abstentions, 10 pour

Convention JVS

La commune, dans l'optique de moderniser ses services, a mis en place le système de signature électronique. Dans ce sens, une convention avec JVS doit être signée. Le montant annuel est de 188.00€.

Madame le Maire demande l'approbation du conseil pour signer ladite convention.

Adopté à l'unanimité

Règlement cantine et périscolaire

Les règlements n'ont pas été modifiés, les tarifs restent inchangés. Suite à de nombreuses interrogations sur les modalités de remboursements, une modification substantielle a été apportée : « aucune absence ne pourra entraîner un remboursement. »

Madame le Maire demande l'approbation de cette modification.

Adopté à l'unanimité

Guitare

Vu la délibération n°2017-07-02 mettant en place le règlement et les tarifications pour les cours de guitare et compte tenu du succès de cette activité il est proposé aux élus de voter :

- Une nouvelle convention avec profession sport 38
- Une tarification inchangée de 15€ « un tarif de 15 € par cours d'une durée d'1/2 heure pour les chabonnais, et de 20€ par cours d'une durée d'1/2 heure pour les extérieurs. »

Adopté à l'unanimité

Demande d'aide financière de la part du Conseil Municipal des Enfants

La commission sport du conseil municipal enfants, dans le cadre d'un de ses projets, souhaite participer à la course d'obstacles « La Renversante ».

Lors de l'exposé de ce projet à la réunion du 7 mai 2018, de nombreux enfants du CME ont émis le souhait de participer également à cette course. Le nombre de participants estimé est de 15 et le montant de l'inscription est de 5€.

Le CME a voté le 3 juillet une demande d'aide financière d'un montant de 150€ et demande au conseil de bien vouloir accepter cette demande.

Adopté à 1 abstention, 14 pour

Fin de la convention avec la SPA

La commune a reçu le 7 juin un courrier de la Société Protectrice des Animaux du Nord-Isère, l'informant de la dissolution de l'association à la date du 30 juin 2018.

A ce jour, malgré de nombreuses recherches, aucun service n'a repris l'activité de fourrière.

La commune se trouve donc au 1^{er} juillet sans possibilité de refuge pour les animaux errants.

Madame le Maire demande au conseil de lui accorder tout pouvoir pour trouver une nouvelle association ou entreprise prenant en charge les animaux errants.

Si un animal doit faire l'objet d'une prise en charge, Madame le Maire demande au conseil de lui accorder tout pouvoir d'action.

Adopté à l'unanimité

Questions diverses

Le Maire

- RH : La directrice de l'Accueil Périscolaire est partie pour continuer ses études, elle est remplacée par Mme GALLET Hélène qui officie à la CCBE. La responsable de l'agence postale part pour une mise en disponibilité d'un an suite à un changement d'orientation professionnelle, le poste est ouvert actuellement. Le processus PEC est compromis compte tenu des caractéristiques très restrictives de recrutement.
- Cantine école publique : un nouveau mode opératoire sera mis en place à la rentrée. Le nouveau fonctionnement aidera les enfants à développer leur autonomie et entrera dans la démarche « zéro gaspillage » du prestataire livrant les repas.
- Environnement : Visite et inauguration du parc photovoltaïque d'Apprieu avec 12 hectares de panneaux solaires. Débat au titre de la CCBE sur le projet d'éolienne sur la commune du Mottier, avec de nombreuses réunions quant aux nuisances.

1^{er} adjoint

- Travaux sur les bâtiments : attente de nombreux devis afin de pouvoir commander les travaux.
- SEMCODA : regrets uniquement sur les espaces verts qui ne sont pas bien réalisés.
- Terrain de football : travaux d'arrosage ont bien commencé, ils devraient être terminés pour le 14/07. Les barrières vont être choisies, le délai de livraison est estimé à 6 semaines, de fait les travaux seront

réalisé courant octobre. La commune a obtenu la subvention de la Fédération de Football d'un montant de 5 000€.

3^e adjoint

- Les fêtes des deux écoles ont eu du succès.
- Fête de la Musique : bon retour sur les groupes choisis, le coût total s'élève à 900€.
- Journées du patrimoine : les 181 photos choisies seront imprimées et exposées sur les grilles.

4^e adjoint

- Vie associative : préparation du forum qui a attiré , cette année encore, de nombreuses associations.
- Vie économique : préparation des plaquettes « artisans/commerçants » de Chabons
- Planning des salles : réunion de finalisation le 10/07, les 2 écoles se sont arrangées, ceci facilitant les créneaux.
- Remise de trophée avec le Stade Chabonnais le 5/07 au district

5^e adjoint

- Compte rendu COPIL du 26/06 : deux points de difficultés sont ressortis : la question des zones dites commerciales afin de garder les commerces en place (boulangerie, vival, coiffeur) et la question des lagunages saturés. Ce dernier point peut amener le blocage de PLUi. Il reste 3 ateliers avec la CCBE puis commenceront les réunions publiques et les 4 permanences élus (sur rdv).
- Logements : La commission d'attribution a choisi les locataires du Vallon (SEMCODA), il ne reste à ce jour que 2 T3 et 1 T2.

| Dates |
|-------|
|-------|

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">• 31/08/2018 : Forum des associations• 10/09/2018 : conseil municipal |
|--|